



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE – ARRONDISSEMENT DE TOURS

Mairie de NEUILLÉ-PONT-PIERRE

RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2014

Conformément à la loi, chaque membre du Conseil Municipal a été convoqué individuellement à la réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2014 à 20h00, à la Mairie, sous la présidence de M. JOLLIVET, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 16
- votants : 16
- absents : 3
- exclus : 0

L'an deux mille quatorze, le 26 novembre à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel JOLLIVET, maire.

Etaient présents : Philippe ALBERT, Jean-Michel BALAGUER, Josette COUTY, Brigitte FERIAU, Christian GILLET, Michel JOLLIVET, Dominique LACHAUD, Gilbert MAGNAN, Frantz MENON, Denis ROCHETTE, David ROUSSEAU, Anne ROY, Christophe ROY, Nadège RUCINSKI, Muriel SABAROTS, Séverine VEZIN.

Absent(s) excusé(s) : Brigitte BUREAU, Sylviane FOURMONT, Stéphanie SEGUI-JOURDANT

Dominique LACHAUD a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Validation du projet Maison de Santé Pluridisciplinaire
- ❖ Autorisation pour réaliser un groupement d'achat énergie avec le SIEIL
- ❖ Autorisation pour réaliser l'étude concernant l'économie d'énergie sur les bâtiments

DETERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL

RAPPORT DES COMMISSIONS

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

M. JOLLIVET, Maire, ouvre la séance à 20h20.

- ❖ Validation du projet Maison de Santé Pluridisciplinaire

Monsieur le Maire expose :

Le projet de santé a évolué, et compte aujourd'hui 12 praticiens :

- Deux médecins généralistes
- Deux infirmiers
- Un ostéopathe
- Une pédicure-podologue
- Une orthophoniste
- Une dentiste
- Une sage-femme
- Un psychologue
- Deux kinésithérapeutes

Le coût du projet est donc revu à la hausse. Il est aujourd'hui estimé à 963 000 € HT.

La rémunération du maître d'ouvrage ayant été établie sur la base d'un pourcentage du montant total des travaux, celle-ci s'en trouve proportionnellement augmentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 15 voix pour et une abstention (Gilbert MAGNAN) :

- de valider le nouveau projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant du maître d'ouvrage, d'un montant de 73 188 € HT.

❖ **Autorisation pour réaliser un groupement d'achat énergie avec le SIEIL**

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Monsieur le Maire expose :

Considérant que la commune a des besoins en matière :

- fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité pour :
 - o fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
 - o fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Madame/Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune.

❖ **Autorisation pour réaliser l'étude concernant l'économie d'énergie sur les bâtiments**

Monsieur le Maire expose :

La commune de Neuillé-Pont-Pierre souhaite s'engager dans une étude Energétis Patrimoine.

Cette étude portera sur l'analyse par un double état des lieux du patrimoine entre l'entretien du bâti et son efficacité énergétique et l'analyse des factures énergétiques des bâtiments sur les 3 dernières années.

La seconde phase permettra de prioriser et hiérarchiser des actions dans le cadre d'Energétis Bâtiment sur un ou plusieurs bâtiments ainsi que d'évaluer la pertinence de la mise en œuvre d'un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter l'aide des différents partenaires pour la mise en œuvre avec l'aide du Pays Loire Nature Touraine et de son Conseiller en Energie Partagé de l'étude Energétis Patrimoine le plus rapidement possible, pour les bâtiments municipaux.

La séance est levée à 20h50.

Émargement			
Philippe ALBERT		Frantz MENON	
Jean-Michel BALAGUER		Denis ROCHETTE	
Brigitte BUREAU	Excusée	David ROUSSEAU	
Josette COUTY		Anne ROY	
Brigitte FERIAU		Christophe ROY	
Sylviane FOURMONT	Excusée	Nadège RUCINSKI	
Christian GILLET		Muriel SABAROTS	
Michel JOLLIVET		Stéphanie SEGUI-JOURDANT	Excusée
Dominique LACHAUD		Séverine VEZIN	
Gilbert MAGNAN			